

Séance plénière du 15 décembre 2014

<b>LA CARTE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES A LA RENTRÉE 2015</b>
---

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4131-2, L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> commissions ;

Vu l'avis du bureau ;

Madame Bernadette MOULIN, rapporteure entendue ;

**DÉLIBÈRE**

Le Président du Conseil régional a saisi le CESER sur son rapport relatif à la carte des formations professionnelles pour la rentrée 2015.

Le CESER salue l'effort de la Région qui met en place une carte volontariste avec 631 nouvelles places dans les CFA et les lycées professionnels.

Ces ouvertures répondent aux objectifs éducatifs et sociaux du CPRDFP et aux besoins régionaux identifiés grâce à une large concertation avec les branches professionnelles, les chambres consulaires et les partenaires sociaux, dans un processus instauré depuis 3 ans. En 2014, les clusters et pôles de compétitivité ont été aussi consultés. Le croisement de visions territoriale, sociale et politique permet d'impulser des formations en liaison avec les projets et les besoins. Des secteurs prioritaires ont été identifiés fin 2013 en particulier l'industrie, la transition énergétique, les soins aux personnes en difficulté, le secteur agricole et agroalimentaire et le BTP qu'il convient de redynamiser, mais aussi le développement des formations aux nouvelles technologies de communication conformément aux attentes sociétales.

La Région montre sa détermination à élever le niveau de qualification et de formation, et à diminuer le taux de décrochage des jeunes notamment en apprentissage avec un accompagnement pédagogique plus fort, en encourageant le développement d'un parcours plus progressif, du CAP au Bac Professionnel, avec possibilité ensuite de poursuivre en BTS.

Les différentes étapes de la concertation avec le Rectorat, la DRAAF quant à la carte des formations initiales ont permis de déterminer des priorités d'ouvertures et d'ajustements d'effectifs, qui seront votées en décembre, et qui devront être respectées. Cependant, malgré un courrier ciblé adressé à l'ensemble des proviseurs, les propositions d'ouvertures de formation sur des niveaux IV et V dans des secteurs en tension n'ont pas été assez importantes. Cette difficulté risque d'être accrue par l'augmentation démographique des sortants de 3<sup>ème</sup> qui devrait se poursuivre. Il conviendra donc d'être vigilant à régler cette difficulté l'an prochain.

Le taux de remplissage des sections de lycées professionnels a connu une année 2014 exceptionnelle, avec une moyenne de 97 % ; les établissements ont été sollicités pour offrir de nouvelles sections : on constate ainsi une véritable reconnaissance de l'enseignement professionnel chez les jeunes et leur famille, même s'il convient de relativiser ces chiffres avec ceux de la baisse des effectifs d'apprentis. De plus, un taux de pression aussi important peut être de nature à poser quelques difficultés quant au fonctionnement des établissements.

Malgré tout, 27 ouvertures et augmentations de capacités, soit 250 places (le double de la précédente rentrée), sont proposées, avec une priorité affichée pour le Loiret et le Loir-et-Cher, les deux départements les plus déficitaires en capacités d'accueil à la rentrée 2014. Parmi ces 250 places, 180 s'adressent directement à des sortants de 3<sup>ème</sup>. Ces évolutions ont été proposées aux lycées professionnels en concertation avec les équipes pédagogiques et de direction, la Région souhaitant expliciter ses choix. La volonté d'installer plutôt les BTS en lycée professionnel qu'en lycée technologique, a contribué à les valoriser, à donner plus de perspectives aux jeunes sortants de 3<sup>ème</sup> et à fonder leur projet professionnel.

Le CESER approuve la détermination de la Région à soutenir l'apprentissage qui attire beaucoup de jeunes souhaitant connaître plus vite la réalité des entreprises.

L'apprentissage, formation d'excellence, connaît actuellement des difficultés de recrutement constatées à la rentrée 2013 et qui perdurent à la rentrée 2014 dans certaines filières professionnelles, surtout dans les entreprises de moins de 11 salariés, dans le BTP, dans l'agriculture, le commerce..., soit 2 110 apprentis en moins. Dans les entreprises de plus de 250 salariés, on constate au contraire une augmentation de 6 % par rapport à 2013.

Pour accueillir des jeunes qui n'ont pas trouvé d'entreprise, il serait pertinent d'accentuer les dispositifs d'accueil dans les CFA afin qu'ils puissent suivre la formation théorique du diplôme en attendant leur contrat en entreprise. Ils pourraient commencer leur formation, sans avoir le sentiment d'être laissés pour compte ! Les périodes d'alternance entre CFA et entreprise pourraient éventuellement être revues au premier semestre. Ces dispositifs à caractère exceptionnel contribueraient à diminuer le décrochage et la difficulté de remotiver les jeunes à une formation professionnelle après une interruption de 6 mois ou un an.

Il faut cependant noter une hausse des apprentis en maintenance automobile, en mécanique productique.

Mais la forte attractivité des formations BTS, licences, Masters compense une partie de la baisse des effectifs aux niveaux CAP et Bacs professionnels... De nouvelles formations seront offertes dans les secteurs industriels et performance énergétique, communication et systèmes, informatiques, ainsi que des spécialisations en BTP.

Le CESER regrette qu'il n'y ait pas davantage d'ouvertures en lycée professionnel dans les secteurs qui connaissent une pression plus forte de la demande. Les vœux des jeunes ne correspondent pas toujours aux formations mises en place. Beaucoup d'entre eux se retrouvent sans place dans la section de leur choix, et sont finalement réorientés en 2<sup>nd</sup>e générale sans véritable motivation, échouent et risquent de décrocher.

Par ailleurs, nous n'avons pas actuellement connaissance de statistiques sur les parcours de réussite des apprentis : combien d'entre eux effectuent vraiment le parcours CAP, BP, BTS, par rapport aux jeunes scolaires. Il serait opportun d'établir un suivi plus systématique des cohortes d'apprentis et scolaires, en collaboration avec l'Education nationale. A ce titre, le CESER souhaiterait disposer des éléments relatifs au suivi engagé sur la cohorte 2009.

Le CESER encourage la Région à poursuivre et à approfondir les démarches de consultation des partenaires économiques et sociaux pour la mise en place des formations dans les filières déficitaires en nombre d'entreprises accueillantes et en nombre de candidats : par exemple le BTP- gros œuvre, le génie climatique, le bois, l'horticulture, etc. De plus, une réflexion mériterait d'être menée sur des modalités innovantes d'accompagnement des entreprises réticentes au recrutement d'apprentis en période de conjoncture économique défavorable, pour que la formation des jeunes soit considérée et vécue comme une richesse et non un coût pour l'entreprise.

Force est de constater que les entreprises hésitent à signer un contrat pour un jeune en Bac Professionnel en 3 ans, elles restent attachées au CAP, regrettent le BEP et le bac en 2 ans (la politique des petits pas)... Le risque de décrochage durant la 1<sup>ère</sup> année est important. Un accompagnement du tuteur est donc nécessaire pour l'aider dans ses activités de formation mais aussi dans l'accueil et l'insertion des jeunes au sein de l'entreprise.

En conclusion, le CESER soutient cet effort important de la Région qui maintient, malgré les difficultés économiques de ses partenaires, un niveau ambitieux pour les lycées professionnels et les CFA.

Vote :

Pour : 77

Contre : 0

Abstentions : 9

Avis adopté à la majorité.



Xavier BEULIN

